

**MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Par arrêté n° 16235/MINT-SP/DGPN/DPETV/DPE du 05 septembre 2017, le Gouvernement de la République du Sénégal a prononcé une mesure d'expulsion du territoire national sénégalais, à l'encontre du ressortissant franco-béninois Stélio Gilles Robert Capo CHICHI, alias Kémi SEBA, né le 19 décembre 1981, à Strasbourg (France).

Monsieur CHICHI qui se présente comme «Président de l'ONG *Urgences Panafricanistes*», récemment traduit devant la justice sénégalaise pour des faits de « destruction volontaire et publique par le feu d'un billet de banque ayant cours légal», s'est fait aussi remarquer pour les propos désobligeants qu'il formule à l'encontre des chefs d'Etat et dirigeants africains et envisagerait de mener des actions préjudiciables à l'ordre public en appelant à des rassemblements intempestifs sur la voie publique.

Sa présence sur le territoire national constituant une menace grave pour l'ordre public, son expulsion a été prononcée pour devenir immédiatement exécutoire, conformément aux dispositions pertinentes de la loi n° 71-10 du 25 janvier 1971 relative aux conditions d'admission, de séjour et d'établissement des étrangers, modifiée en son article 11 par la loi n° 78-12 du 29 janvier 1978 et du décret n° 71-860 du 28 juillet 1971, relatif aux conditions d'admission, de séjour et d'établissement des étrangers, notamment en son article 36.

Monsieur CHICHI sera mis en route, ce jour, vers son lieu de provenance.

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique